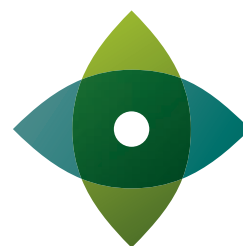




# APPEL À PROJET - 2026

## POUR DEUX INSTALLATIONS ARTISTIQUES, ARCHITECTURALES ET/OU PAYSAGÈRES

### PARC AGRICOLE ET CULTUREL DE VERNAND



PARC AGRICOLE  
& CULTUREL

ferme de VERNAND  
association POLYCULTURE

Le projet de parc agricole et culturel de Vernand porté par l'association Polyculture est soutenu par :



L'objectif premier du parc agricole et culturel de Vernand est de tenter de créer de nouveaux paysages nourriciers, écologiques et partagés, au sein de sociétés devenues majoritairement urbaines.



**Association Polyculture**  
2378 Chemin de Vernand  
42470 Fourneaux  
Loire (42) / France  
[contact@polyculture.fr](mailto:contact@polyculture.fr)  
[www.polyculture.fr](http://www.polyculture.fr)  
(site internet en travaux)  
page facebook : vernand.polyculture

### 1.1

## Contexte général de l'appel à projet

### 1.1.1 Présentation de la Ferme de Vernand

La ferme de Vernand est une ferme de polyculture élevage et se trouve dans le Nord du département de la Loire, à 60 km de Lyon et à 20 km de Roanne. Elle élève 65 brebis et 40 vaches de races rustiques pour la production de viande et produit depuis 2020 des céréales panifiables. Des arbres fruitiers ou d'ombrage sont également plantés tous les ans au sein des pâturages ou des cultures. Le réseau de haies est aussi progressivement densifié.

La ferme est en agriculture biologique depuis 1992 et valorise l'ensemble de ses productions en vente directe depuis 1989 (marché hebdomadaire de Roanne et vente par caissettes aux particuliers dans un rayon de 60 km). La ferme fait actuellement vivre deux personnes à temps plein et emploie deux personnes à temps partiel. Elle fait aussi l'objet depuis 2006 d'un projet d'architecture et de paysage dans le but d'affirmer un espace agricole productif vivant, porteur d'images contemporaines et pleinement ouvert à d'autres appropriations et investissements. Cette démarche a amené à la définition progressive d'un parc agricole et culturel prenant essentiellement forme aujourd'hui sur le site principal de Vernand.

Lien vers le site de la ferme : [www.vernand.net](http://www.vernand.net)

### 1.1.2 Présentation de l'association Polyculture

L'association Polyculture est née en 2008 de la rencontre entre les agriculteurs et des clients de la ferme issus notamment du milieu artistique, désireux de construire ensemble un événement autour de celle-ci. L'association compte actuellement une cinquantaine d'adhérents et regroupe 80 bénévoles lors des événements plus importants. L'objectif est aussi de promouvoir l'art contemporain en milieu rural à travers un espace agricole ouvert. Cette dynamique s'est depuis 2009 concrétisée par la mise en place d'un cycle d'art contemporain pensé pour être un moment marquant de créations et d'échanges à partir du site de Vernand. Dans ce cadre, le propos est d'inviter à porter un autre regard sur un site agricole contemporain par le détournement artistique de ses différents espaces et d'en permettre de nouvelles formes d'appropriations et d'imaginations.

Lien vers le site de l'association : [www.polyculture.fr](http://www.polyculture.fr)

### 1.1.3 Présentation du projet de parc agricole et culturel

Dans le prolongement de cet historique l'intention de la ferme de Vernand et de l'association Polyculture est depuis 2017 de porter désormais clairement l'installation progressive d'un parc agricole et culturel. Celui-ci vise à penser la transformation de la ferme en un lieu à la fois nourricier, écologique et partagé, porteurs de nouvelles images, représentations et pratiques de l'espace rural, agricole et vivant.

Ce projet prévoit de renforcer les pratiques agroécologiques déjà engagées (agroforesterie, travail du sol sans labour ou superficiel, diversification des productions, autonomie alimentaire, pâturage tournant, etc.). Dans le même temps, il vise à permettre une ouverture plus grande du site et à donner à lire les paysages et milieux agricoles qui le composent. Un parcours principal et permanent relié à un chemin de randonnée public limitrophe a été ouvert depuis le mois de juin 2023 et permet de traverser le site de la ferme. Sur ce parcours sont présentes en 2026 différentes installations créées depuis 2020 («La source muette», Studio Tephra, 2025 / «Borne», Anne Verdier, 2024 / «Etre étang», Christophe Gonnet, 2021 / «Rayon solaire», Tereza Holà, 2025 / «Le pas des noues», Pascaline de Glo de Besses et Jean-Sébastien Poncet, 2022 / «Impluvium», collectif YAM, 2023). Deux ont été démontées depuis («Cycle suspendu» de Clément Richeux, 2020 / «Se blottir dans la gueule du Loup» de David Lachavanne, 2024).

Enfin une programmation culturelle est organisée en parallèle par l'association avec des formes différentes en fonction des années (programmation sur une ou plusieurs journées, apéro musical à l'étang, etc.). Le prochain événement sera organisé les 22 et 23 mai 2027.

Ce projet, porté par l'association Polyculture, est soutenu et accompagné par la Communauté de Communes (CoPLER), la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et a bénéficié d'un financement européen LEADER (Leader Roannais en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes), en partenariat également avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il a reçu le Prix Spécial du Paysage en 2016 décerné par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en lien avec la Ferme de Vernand et l'agence Fabriques Architectures Paysages. Il se réalise aussi en partenariat avec d'autres associations locales.

## Description générale de l'appel à projet

### 1.2.1 Déroulement de la saison 2026-2027

Contexte général :

Les années 2020 jusqu'à début 2023 ont été principalement consacrées à la finalisation de l'aménagement du sentier, la mise en place d'une signalétique associée et de plusieurs installations artistiques sur ce parcours de formes variables.

Contexte du projet :

Le présent appel à projet a vocation à choisir deux nouvelles installations qui prendront place sur le sentier en complément des 6 installations artistiques présentes actuellement.

Celle-ci sont prévues sur le site de l'arboretum et de la Combe et devront pouvoir durer au minimum jusqu'à la fin du printemps 2028, sachant que ces installations devront être réalisées au plus tard pour le 21 mai 2027. A l'issue de ce délai, celle-ci pourront soit être maintenues en fonction de leur nature soit être démontées, en accord avec le ou les intervenant.es. Ce même site avait également accueilli en 2025 l'installation «Se blottir dans la gueule du Loup» de David Lachavanne (cf. p.24).

### 1.2.2 Intervenant.es

Ce présent appel à projet est ouvert aux architectes, paysagistes, designers, artistes plasticiens, etc., individuels ou collectifs, ayant une expérience solide, nationale ou internationale, mais est également ouvert à de jeunes praticien.nes.

### 1.2.3 Objectif des projet

L'objectif est de proposer deux nouvelles installations qui prendront place sur le sentier permanent du parc agricole et culturel. Celui-ci est associé à un chemin de randonnée géré par la communauté de communes (CoPLER). Il est accessible de manière libre et gratuite (ouvert tous les jours de 9h à 17h) depuis ce chemin de randonnée intercommunal dont il emprunte une partie. Les interventions souhaitées devront être cohérentes avec le sentier et le contexte large de la ferme et du parc agricole et culturel (site agro-écologique, espace rural, milieux variés, etc.).

Pour chaque installation l'important est de proposer un projet unique et spécifique qui soit pensé avant tout en rapport au lieu et au paysage, dans une visée de sobriété des moyens et d'écologie.

**Les projets qui ont déjà été réalisés ou conçus pour un autre lieu ne seront pas acceptés.**

### 1.2.4. Formes d'intervention et lieu d'intervention

Les lieux d'intervention ont été définis par l'association, à savoir «l'arboretum» et «la Combe», à proximité du sentier permanent. Pour chaque site le projet proposé sera une oeuvre architecturale et/ou paysagère et/ou artistique qui devra être compatible avec la ferme, ses fonctionnements, ses contraintes, le respect des lieux et du vivant (autant végétal qu'animal), en relation avec l'échelle du paysage et en cohérence avec le sentier et ne pas présenter de risques pour le public (l'association attire l'attention sur la solidité de l'ouvrage et son absence de risque pour le public). Il est à noter que ces deux installations seront dans des pâturages à moutons, elles devront être adaptées à cet usage (pas de danger pour les animaux (absence de risques de blessure, d'ingestion, de blocage, etc.)).

**Chaque candidat.e ou collectif ne peut proposer qu'un seul projet par site. S'il ou elle le souhaite, il est possible de proposer un projet pour chacun des deux sites (en attirant l'attention sur le fait qu'un seul des deux projets peut potentiellement être retenu).**

Enfin chaque projet devra être en rapport avec le lieu investi (des précisions complémentaires sur les deux sites de projet, leurs usages et leurs contraintes sont apportées dans le chapitre 2 de ce présent document).

### 1.2.5. Dossier de candidature

Les candidatures sont à remettre jusqu'au **vendredi 4 décembre 2026 inclus**.

Le dossier de candidature devra parvenir par mail à [contact@polyculture.fr](mailto:contact@polyculture.fr) en un document pdf unique.

Les dossiers devront comprendre :

> **une note d'intention de projet** par site (maximum 2 A4 par projet), avec au moins une illustration visuelle de l'œuvre projetée (perspective, esquisse à main levée, photos de maquette et/ou photomontage par exemple, etc.) indiquant :

le ou les sites choisis (arboretum et/ou la combe), le propos général, le rapport au lieu, les matériaux utilisés, techniques et moyens de mise en œuvre prévus, avec dimensions et explications au maximum détaillées.

› **une liste de références récentes illustrées ainsi qu'un CV** (et/ou lien vers site internet)

› **statut** (maison des artistes, AGESSA, auto-entrepreneur, libéral, etc.) avec n° d'enregistrement auprès des organismes sociaux (n°SIRET, APE, etc.).

### 1.2.6. Sélection du projet

Les projets seront choisis par la commission artistique de l'association le week-end du 12-13 décembre 2026.

La commission technique de l'association intervient également dans le choix final pour valider la faisabilité du projet par rapport aux contraintes de la ferme, du site et du sentier.

La sélection se fera sur la pertinence du rapport au lieu et la démarche écologique associée, la faisabilité technique, la qualité de présentation du projet et les références présentées.

Le ou les intervenant.es retenu.es seront informé.es par courriel avant le 18 décembre 2026. La commission se réserve le droit de demander des précisions complémentaires aux candidat.es si elle le juge nécessaire.

### 1.2.7. Calendrier

Le travail de réalisation pourra ensuite débuter à partir de janvier 2027 pour se terminer au plus tard le 21 mai 2027 (le prochain évènement Polyculture étant prévu les samedi et dimanche 22 et 23 mai). Durant cette période, les intervenant.es organiseront leur temps de travail sur le site en concertation avec les représentant.es de la ferme et les membres de l'association.

## 1.3

## Conditions générales

### 1.3.1. Bourse

Chaque intervenant.e ou collectif retenu bénéficiera d'une bourse totale d'une valeur de 4 000 € TTC par site.

L'intervenant.e doit pouvoir justifier d'un moyen de facturation (numéro de SIRET). Cette bourse ne constitue ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur et n'ouvre droit à aucun droit à la sécurité sociale, au chômage ou à la retraite. Il incombe à l'intervenant.e de se garantir ses droits sociaux. Cette bourse devra permettre à l'artiste de pourvoir financièrement à l'ensemble des dépenses en rapport avec le projet (coûts de production, matériaux, déplacements, charges, etc.).

La bourse sera versée en trois temps : 2000 € au démarrage du projet, 1000 € en cours de réalisation et 1000 € à la livraison de l'œuvre au plus tard le 21 mai 2026. Chaque versement fera l'objet d'une facturation intermédiaire.

### 1.3.2. Communication

L'association s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'œuvre réalisée et de son auteur.e (site internet et réseaux sociaux, signalétique, documentation, presse, etc.).

### 1.3.3 Statut des installations

En tant que production « in-situ », l'œuvre produite sera attachée à son site et inaliénable. L'intervenant.e ou collectif s'engagera également à faire mention, en cas d'utilisation de l'image de l'œuvre produite, du lieu, de la date et du contexte de sa création « parc agricole et culturel de Vernand, association Polyculture ». L'intervenant.e ou collectif autorise l'association à prendre des clichés des œuvres (achevées ou en cours de réalisation) et éventuellement de sa personne. L'intervenant.e ou collectif autorise également l'association à diffuser et à reproduire ces clichés sans limite de dates, dans les limites fixées par le code de la propriété intellectuelle. L'association s'engage alors à faire mention du titre de l'œuvre et de son auteur.e.

### 1.3.4 Technique

L'intervenant.e ou le collectif devra prévoir son matériel et être autonome dans son travail. L'intervenant.e ou le collectif devra aussi être autonome dans ses déplacements et ses trajets jusqu'à la ferme (nécessité d'une voiture).

L'œuvre produite ne devra présenter aucun danger, tant lors de sa mise en œuvre que pour son accès au public. Elle devra être autonome en fonctionnement et en gestion.

Enfin pour le démontage prévisionnel, celui-ci sera évoqué avec l'intervenant.e ou le collectif en fonction de la nature

de l'oeuvre. L'artiste devra comprendre le démontage dans sa prestation mais pourra également faire appel à l'association pour l'aider pour celui-ci.

### **1.3.5 Assurance**

L'intervenant.e ou le collectif devra disposer d'une assurance responsabilité civile ou professionnelle. L'association dispose d'une assurance qui couvre sa responsabilité d'organisatrice de l'événement vis-à-vis du public visitant le parcours.

### **1.3.6 Pérennité**

L'œuvre réalisée devra être prévue pour être visible a minima jusqu'à la fin du printemps 2028. Elle pourra cependant être pensée pour durer plus longtemps en fonction de sa nature, sachant que le sentier en permet une accessibilité permanente.

L'attention est attirée sur le fait que l'œuvre sera soumise aux conditions extérieures. Si celle-ci est amenée à durer, un vieillissement «normal» en fonction des matériaux est bien sûr prévisible mais la structure devra conserver son intégrité et sa stabilité. Son maintien pourra ainsi être possible, à condition que l'installation n'entrave pas le fonctionnement de la ferme, qu'elle reste dans un état satisfaisant et ne présente pas de caractère dangereux pour les occupants de la ferme, les animaux ou les visiteurs.

L'association et la ferme se réservent également la décision de son enlèvement si l'installation ne répond pas aux conditions précédentes, après information préalable de son auteur.e.

### **1.3.7 Hébergement et restauration**

Pendant les périodes de réalisation sur le terrain, l'intervenant.e ou collectif devront être autonome en déplacement, matériel, restauration et hébergement (l'artiste ou le collectif pourront demander à être logés chez des personnes de l'association, sous réserve de disponibilités et de durée).

**La réponse à l'appel à projet vaut acceptation de l'ensemble des conditions décrites.**

*Pour toute information complémentaire sur l'appel à projet vous pouvez contacter l'association à cette adresse : [contact@polyculture.fr](mailto:contact@polyculture.fr)*

## Les lieux d'installations

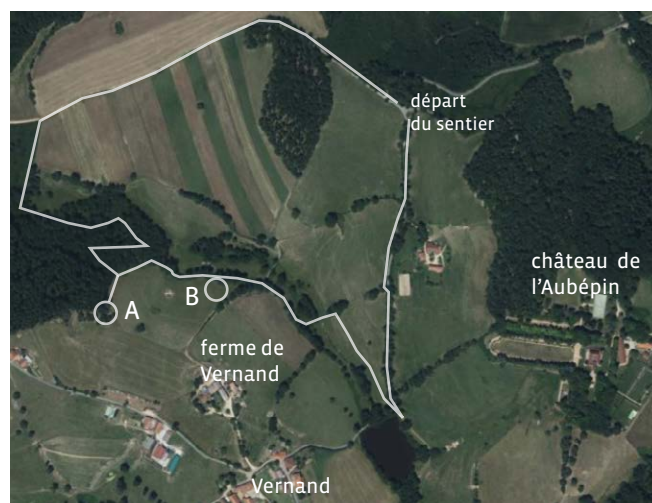
### 2.1 Situation des lieux d'intervention proposés sur le sentier

Les deux lieux proposés sont à l'extrémité d'un même pâturage à moutons.

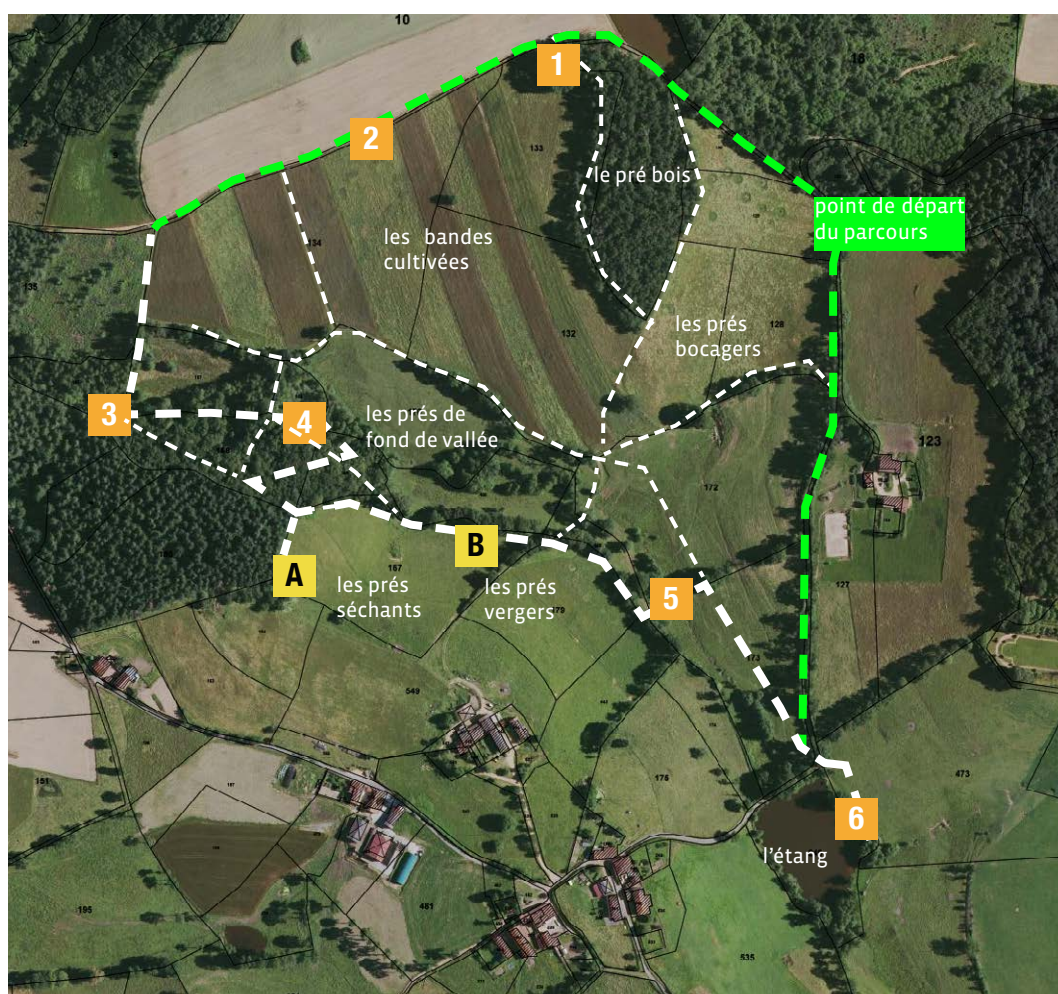
L'arboretum se trouve dans sa partie haute ouverte à la vue. Il regarde au nord la vallée dans laquelle se trouve l'essentiel de la ferme. Au Sud il s'ouvre sur une vue plus large regardant les villages environnants.

La Combe se trouve dans sa partie basse. Ce site propose une vue tout à fait différente, uniquement ouverte sur le pré et sa pente. Cette vue est fermée à l'Ouest par la forêt et au nord par une haie épaisse qui sépare le pré du fond de la vallée.

(les sites sont accessibles en empruntant le sentier permanent - conditions d'accès sur <https://www.polyculture.fr/informations-pratiques/>)



Situation générale des sites sur le sentier (A : arboretum / B : La Combe)



**1** installations réalisées entre 2020 et 2026

**A** sites d'installations proposés (A : Arboretum / B : La Combe)

— sentier principal sur parties privées  
 — sentiers principal sur parties publiques  
 - - sentiers secondaires sur parties privées (pouvant être fermés en fonction des pratiques agricoles)

Situation sur le sentier du parc agricole et culturel de Vernand

## 2.2.1 Description des sites de projet

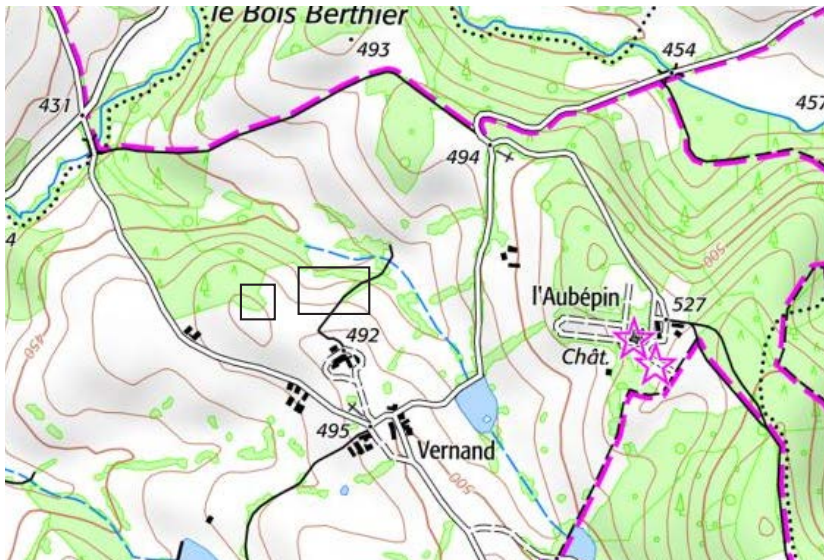
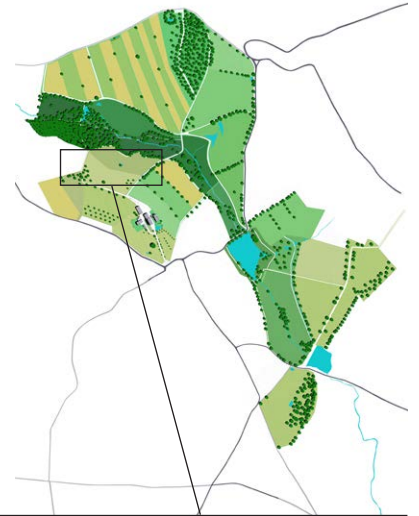
### Contexte et orientation

#### L'arboretum

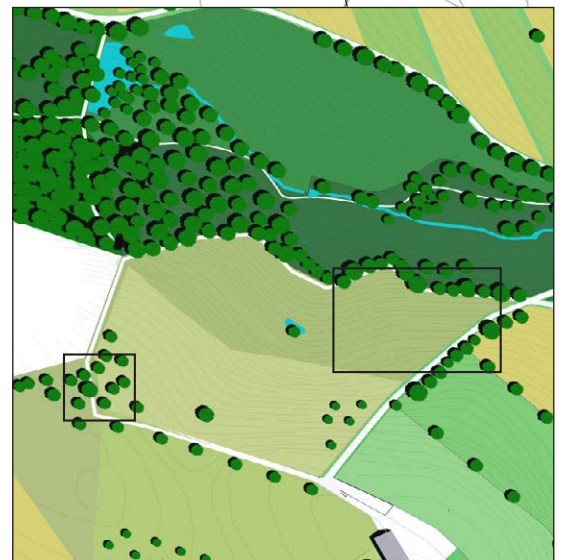
L'arboretum se trouve dans la partie haute du pâturage. Il est actuellement bordé à l'Ouest par un bois de Douglas (hors propriété de la ferme), s'ouvre au Sud sur une vue large regardant les villages environnants (Croizet-sur-Gand et Saint-Just-la-Pendue), et regarde au Nord la vallée qui accueille l'essentiel de la ferme et fait face au Château de l'Aubépin.

#### La Combe

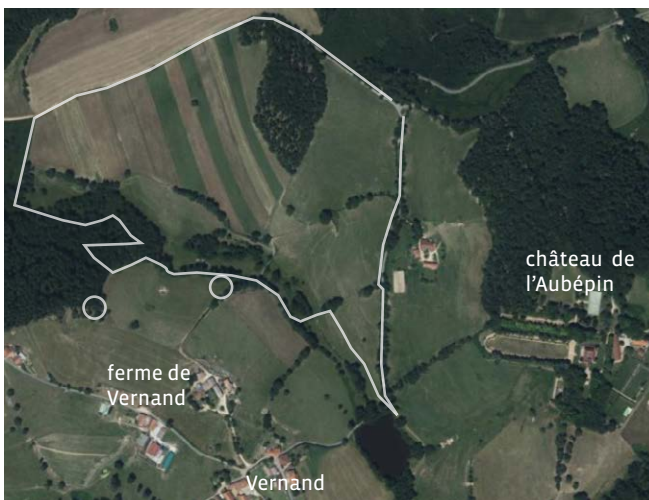
La Combe se trouve dans la partie basse du pâturage. Le site est bordé au Nord par une haie épaisse qui la sépare des prés de fond de vallée. On retrouve une autre haie en limite Est. Il s'ouvre à l'inverse à l'Ouest sur le pâturage mais présente une pente assez forte qui bloque assez rapidement la vue (celle-ci est principalement ouverte à l'Ouest sur le reste du pré et les bois de feuillus et de résineux).



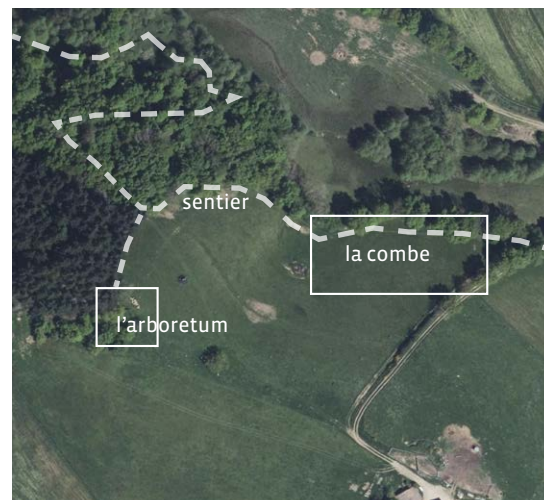
Situation sur la carte IGN 1.25000°



Situation au sein du parc agricole et culturel



Situation sur photographie aérienne  
(avec tracé du sentier permanent)



Situation sur la photographie aérienne

### 2.2.1.A L'arboretum

L'arboretum se trouve sur la crête et offre vue large, à la fois au Nord sur la vallée et au Sud sur la campagne environnante. Il est prévu que le sentier rejoigne cet espace pour profiter de ce point de vue (le sentier marquera alors un aller retour). La clôture à moutons sera également déplacée d'ici le mois de mai 2027 pour intégrer cet espace au pâturage à moutons au nord (il fait pour l'instant partie d'un autre pré ce qui empêche son accessibilité depuis le sentier).

On compte une quinzaine d'arbres, principalement des chênes, mais aussi merisiers, châtaigniers et robiniers. Le nom d'arboretum vient du fait que les anciens agriculteurs de la ferme avaient planté cet espace d'arbres (il y a 50 à 60 ans environ). C'était auparavant une lande dont le sol granitique avait été fracturé pour installer pendant un temps une vigne (au début du XXe siècle). Depuis cet espace a été intégré aux pâturages et offre de l'ombre aux animaux.

A l'Ouest le site est bordé par une plantation de douglas (hors propriété de la ferme). Il est à noter que ces douglas pourraient être rapidement abattus, ceux-ci s'étant en partie asséchés du fait de la chaleur et sécheresse de l'été 2026, et présentent une mortalité importante. Cet abattage éventuel ne dépendant pas de la ferme ouvrirait une large vue à l'Ouest sur la campagne environnante (mais exposerait le site plus fortement aux vents).

Enfin au Sud la vue s'ouvre également largement sur la campagne. On aperçoit deux villages distants de quelques kilomètres, Croizet-sur-Gand et Saint-Just-la-Pendue, ainsi que le hameau de Vernand très proche. L'arboretum borde de ce côté le pré du plat, autre pâturage à moutons dont il sera séparé par le déplacement prévu de clôture, et qui souvent accueille des spectacle lors des événements Polyculture.

**Il est à noter que l'installation devra être adaptée à la présence des moutons : solidité, absence de risque de blessure ou d'ingestion pour les animaux, absence de risque qu'un animal reste coincé (agneau ou adulte), etc.**

Vue depuis le site en regardant le paysage plus large vers le Sud



hameau de Vernand

pré à moutons

vue sur le village de Saint-Just-la-Pendue

chênes

vue sur le village de Croizet-sur-Gand



Vue depuis le site en regardant vers le Nord (vers la vallée dans laquelle se trouve l'essentiel de la ferme et qui accueille le sentier)



sentier

pré à moutons

Château de L'aubépin

ferme de Vernand

site de la Combe (autre site de projet)



Vue sur le panneau «les prés séchants» évoquant l'entité dans laquelle se trouve l'arboretum.

Vue sur le site de l'arboretum en arrivant par la future dérivation du sentier



site de la Combe (autre site de projet)

Château de L'aubépin

pré à moutons

ferme de Vernand

site de l'arboretum (site de projet)

sentier



Vue en arrivant sur le site de l'arboretum depuis le sentier

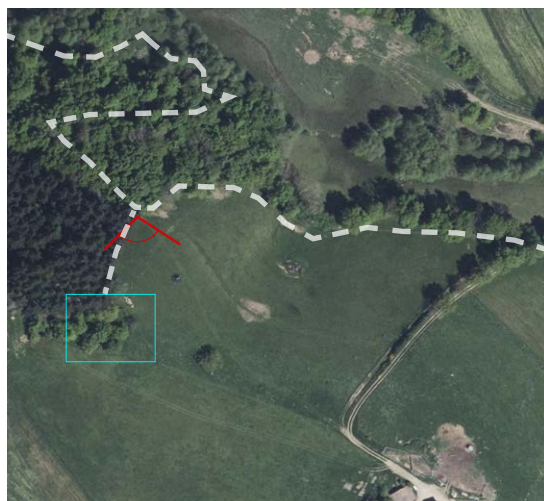




Vue depuis le sentier à sa sortie des bois sur le site de l'arboretum (le sentier à partir d'ici proposera un aller retour pour rejoindre ce site de projet qui propose une vue large)

**site de l'arboretum  
(site de projet)**

**sentier qui  
suivra la lisière**





Vue depuis le bas du pré près du site de la Combe (autre site proposé) sur l'arboretum. Le site apparaît sur la ligne de crête et domine le pâturage.

**site de l'arboretum  
(site de projet)**

**sentier**



### 2.2.1.B La Combe

Le site de la Combe se situe dans la partie basse du pâturage à moutons. Il en constitue la pointe nord-est et se trouve encadré de deux haies importantes (présentant toutes les deux des strates arbustives et arborées composées notamment de chênes, frênes, noisetiers, noyers, etc.). L'une au nord le sépare des prés de fonds de vallée (pâturage à vaches highlands) qui sont en contrebas. Cette haie présente parfois des porosités qui laissent apercevoir ces pâturages (il est possible d'imaginer par exemple un système de belvédère traversant cette haie et restant connectée au pré à moutons). L'autre marque la limite Est et le sépare d'autres pâturages à vaches.

Le sentier permanent se situe sur la limite basse du pâturage et traverse ici le pré à moutons (des portillons à l'entrée et sortie du pré permettent de laisser passer le sentier tout en empêchant la sortie des animaux). Le démaubulation dans cet espace n'est ainsi pas contrainte, même si l'objectif est que le public ne s'éloigne pas trop du sentier pour ne pas perturber les troupeaux. Ce site offre de cette manière un espace assez libre et dégagé bordée par ces haies et offrant une vue intérieure sur le pâturage, totalement différente de l'arboretum qui lui s'ouvre sur une vue large.

Le pré dans cette partie présente également une pente assez forte, incliné du Sud vers le Nord (estimée entre 15 et 25% en moyenne). Le pâturage à moutons compte aussi une flore particulière, avec des fougères aigle nombreuses, du thym serpolet, etc.

**Il est à noter que l'installation devra être adaptée à la présence des moutons : solidité, absence de risque de blessure ou d'ingestion pour les animaux, absence de risque qu'un animal reste coincé (agneau ou adulte), etc.**

Vue depuis le sentier en regardant vers l'Ouest



pré à moutons

autre site de projet  
(l'arboretum)

sentier

haie séparant le  
pâturage avec le fond  
de vallée





panneau  
thématique  
et banc associé

sentier

haie séparant le  
pâturage avec le fond  
de vallée



Vue sur le panneau «les champs vergers» évoquant l'entité dans laquelle se trouve la Combe.

Vue sur l'espace où se trouve le panneau thématique et banc associé



panneau  
thématique  
et banc associé

sentier

haie séparant le  
pâturage avec le fond  
de vallée



Vue en arrivant depuis le sentier à l'Ouest



haie séparant le  
pâturage avec le fond  
de vallée

sentier

site de projet de La Combe



arbres fruitiers plantés  
en partie haute du pré  
(système de champ  
verger)

autre site de projet  
«l'arboretum»

mare à  
proximité

sentier



Exemple de vue à travers la haie sur les prés de fond de vallée (le dénivelé est souvent conséquent, la haie absorbant une chute de 2 à parfois 7-8 mètres).

# Les installations artistiques réalisées

## 3.1

### 1. La source muette / Studio Tephra (2025)

Site du bois rond



Le bois rond est une ancienne retenue d'eau, certainement d'origine romaine. Trois chênes se dressent en son centre, comme sacralisés. La Source Muette s'appuie sur les qualités existantes du lieu, sa forme, sa matière et son histoire. Elle s'inspire à la fois des usages du paysage rural et de la présence discrète de l'eau, alimentée par une source intermittente située au pied du talus.

L'installation accompagne cette histoire par deux interventions simples. La première prend la forme d'un plateau circulaire qui répond au tracé de la retenue et entoure les trois chênes. Tirant parti de la pente naturelle du terrain, ce plan horizontal devient tour à tour assise, table ou surface de repos. Il évoque également l'ancien niveau de l'eau, comme la trace géométrique d'une présence aujourd'hui disparue. La seconde intervention est une ligne de bois brûlé reliant la source au centre du Bois Rond. Lorsque la source réapparaît, l'eau y est conduite par gravité à travers une rigole sobre et lumineuse. Cette ligne révèle le mouvement, la rareté et la fragilité de cette eau qui n'existe que par épisodes. Le dispositif ne cherche ni à capter, ni à stocker, ni à transformer l'eau, mais simplement à rendre sa présence visible. La ligne devient ainsi un repère sensible dans le paysage, invitant à observer les liens entre le sol, le ruissellement et le vivant. Le cercle, quant à lui, constitue un lieu de contemplation et d'observation, offrant un point d'ancrage depuis lequel appréhender l'ensemble du site.



**Studio Tephra** est un collectif d'architectes. Il est composé de Fabrice Henry (Lyon), Mathieu Nouhen (Montpellier) et Quentin Jousset (Bogotá, Colombie).



« Dans la cour de mon voisin paysan, il y a une très belle pierre, de ces pierres que l'on imagine avoir toujours été là. Elle se trouve légèrement décalée de l'angle de la grange, au bord du chemin, pour protéger la construction des passages de roues. Une pierre qui protège, simplement par ses dimensions et sa nature.

Ici, à Vernand, j'ai choisi de réaliser une sculpture ayant cette fonction. Solide et massive, elle pourra être transportée d'un lieu à l'autre en tracteur, pour accompagner un jeune arbre, marquer le croisement d'un nouveau chemin ou retenir la terre d'un talus. Une œuvre d'art nécessaire pour accompagner le regard et la vie quotidienne.

Pour cela, j'ai collecté des fragments d'histoires des habitants du site, associant des tessons de tégulas collectés sur place, des porcelaines délicates, des tuiles Cancalon du bassin Roannais, des briques de la sole de l'ancien four à pain de la ferme, du béton, du cristal et des émaux de récupération.

Tel un carottage des strates historiques, je choisis d'amalgamer tout cela, questionnant ce qui peut relier ces éléments disparates afin de générer une unité. Le travail du four est alors de cuire afin de provoquer un mouvement, un déplacement, une mutation de la proposition initiale sans tentative de contrôle.

Frédéric Bonnet précise concernant mon travail que « Le processus est aussi important que la forme, la finalité n'est pas un objet terminé mais un objet terminé qui a gagné son autonomie grâce au four devenu le lieu d'une densification de l'espace et du temps »



**Anne Verdier** est née en 1977 à Chambray-lès-Tours et vit à Saint-Victor-sur-Rhins. Elle a suivi une formation en biologie cellulaire et moléculaire avant d'étudier à l'Institut Européen des Arts Céramiques de Guebwiller.

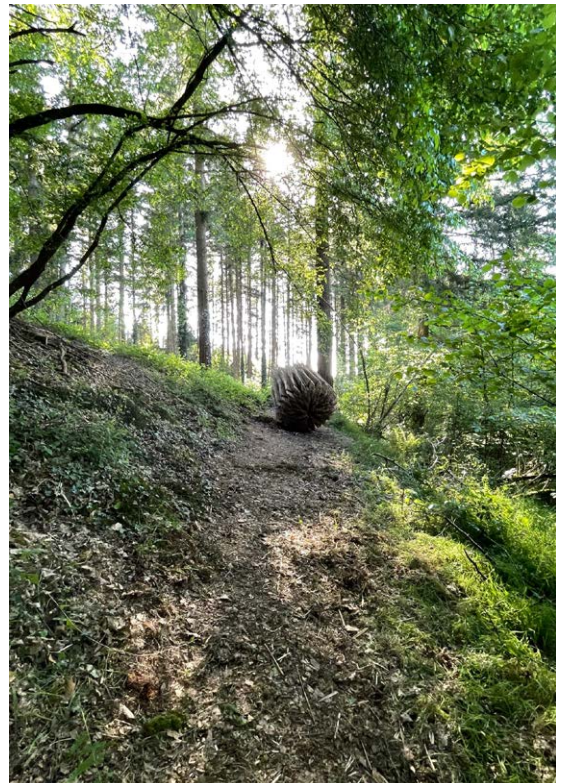
### 3. Rayon solaire / Tereza Holà (2025)

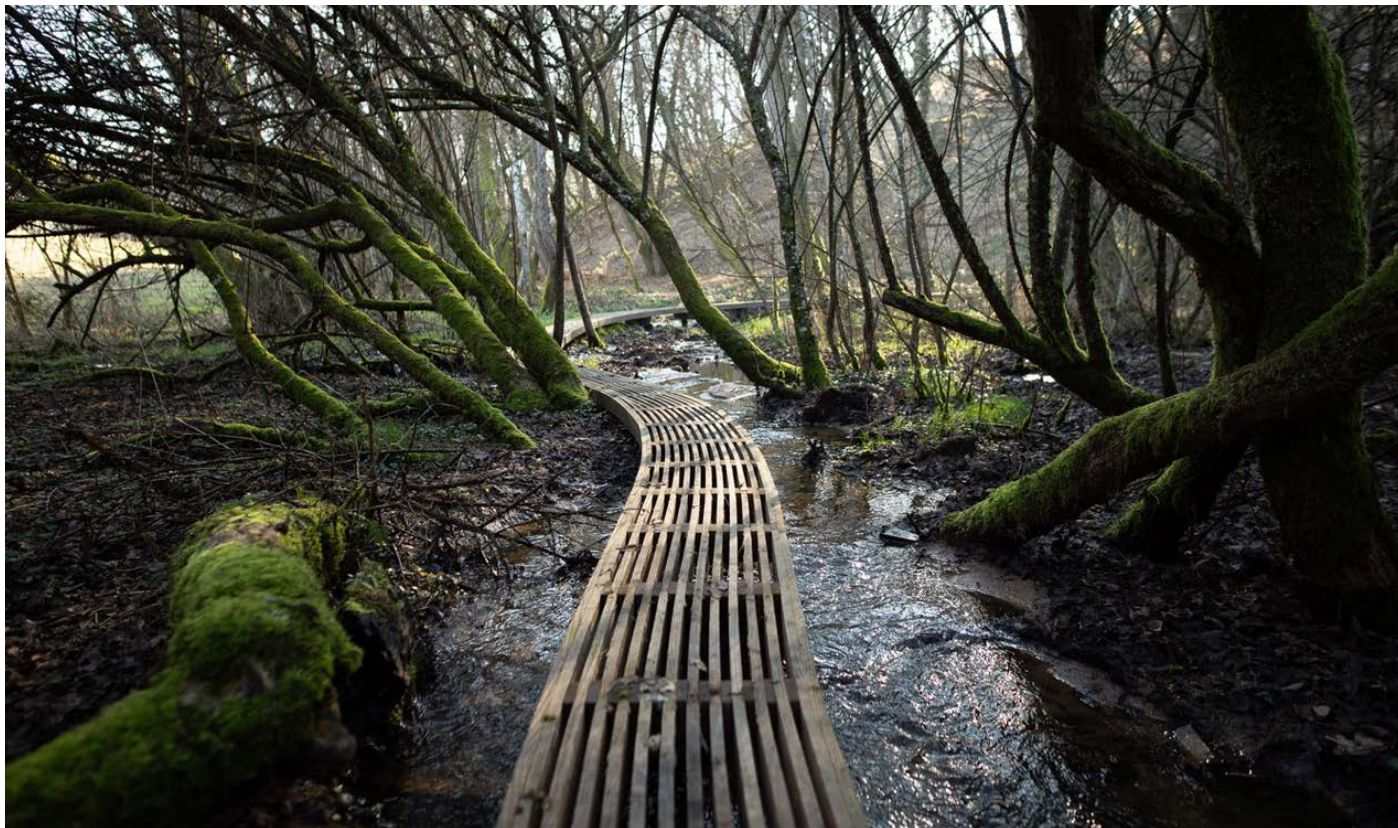


Rayon solaire vient de la rencontre de l'artiste avec cette forêt en 2024. L'objet est ainsi une matérialisation abstraite des rayons du soleil traversant la cime des arbres, devenant un faisceau de gerbes de roseaux suspendu. L'objet façonne et répond au paysage. La lumière passe autour de lui mais tente aussi de le traverser, il devient lui-même une image de la lumière.

**Tereza Holà est une artiste plasticienne tchèque. Dans son travail, elle passe librement de la sculpture, au dessin ou à l'installation monumentale. Le thème central de sa pratique est l'humain et les traces qu'il laisse de son action. Elle explore ainsi des liens entre la sensibilité humaine, l'environnement et les animaux.**

**Elle travaille souvent avec des matériaux simples ou de récupération. Les installations colorées apocalyptiques présentées ces dernières années lors d'expositions internationales en Europe sont par exemple faites de bouteilles en plastique ou de boîtes de conserve recyclées. D'autres sont faites de roseaux ou de peaux, sur lesquelles sont réalisées des séries de dessins traitant du rapport aux animaux, à la manière dont ils sont élevés et tués, ouvrant à une réflexion existentielle plus large sur le monde, nos propres corps et nos modes de pensée.**





L'étang envasé du parc agricole de Vernand est un lieu hors du commun dont l'attrait, le mystère, la fragilité et la poésie de l'espace, ont été observés, préservés et mis en valeur depuis déjà de nombreuses années par ses habitants. Cet étang ne se perçoit aujourd'hui d'aucun contour précis. Il se niche au pied d'une pente boisée, se dissimule au creux de pâturages, se découvre entre les troncs de grands aulnes penchés, et disparaît parfois au milieu des orties et des bouquets de saules.

L'intervention artistique proposée ici se limite donc à la création d'un fil de passage hors sol qui emmène le visiteur au travers du site en le préservant des multiples contraintes, autant qu'elle limite le site des traces de ce passage.

L'expérience du dispositif et l'appréhension de l'espace sont avant tout individuelles, et consécutives d'une temporalité qui se doit d'être adaptée à la fragilité et à la richesse du milieu.

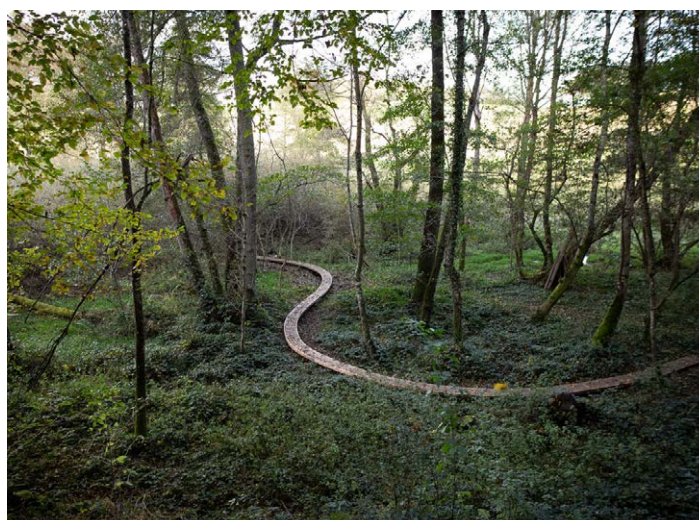
Ce parcours n'a pas d'autre destination que le temps de son déroulement.

En son ancre, le pied perd toute certitude, le regard tout lointain, la tête toute perspective.

On ne traverse pas réellement un étang mais on chemine dans une densité humide et ombragée qui semble traverser librement tout étant qui s'y trouve.

Être étang n'a pas été conçue pour définir au site une forme, mais explore les modalités d'une immersion, que le lieu semblerait avoir autorisée.

**Christophe Gonnet**, né en 1967 à Tain l'Hermitage (26), Diplômé de l'École des Beaux Arts de Valence en 1991. Vit et travaille à Saint-Julien-Molin-Molette (42). Maître de Conférences ATR à l'ENSA Lyon. Depuis près de trente ans **Christophe Gonnet** interroge au travers de ses installations monumentales et de ses œuvres in situ, la diversité des processus de dialogue entre l'homme et la nature et les protocoles de leurs temporalités. D'équilibres en effleurements, de parcours hors sol en espaces suspendus, chacun de ses projets procède d'une écoute approfondie du milieu dans lequel il s'inscrit, et d'interrogations spécifiques en direction des visiteurs qui, pour quelques instants, les habitent et en prolongent le sens.



©VéroniquePopinet

## 5. Le pas des noues

/ Pascaline de Glo de Besses, Jean-Sébastien Poncet (2022)

Site des prés de fond de vallée



Cette installation pour le parc agricole de Vernand se situe à l'intersection de la marche comme expérience esthétique et d'une mise en lecture d'un «design agricole» comme pratique relationnelle entre humains et non-humains. Elle s'intéresse plus particulièrement à la clôture, en détournant le piquet de sa fonction de contention pour en faire l'objet d'une mise en relation du visiteur avec l'animal et le pâturage de zone humide dont il est ici un agent déterminant. Ces éléments de clôture deviennent un outil du tracé de la marche et de mise en porosité des espaces. Il s'agit de créer une trajectoire la plus respectueuse du sol et du paysage : en suivant le relief, en choisissant et en limitant les ancrages et en orientant vers certains points d'observation. Le franchissement des noues est lui aussi traité dans un même principe d'écriture, en prenant inspiration pour ce faire dans le ponton zig-zag emblématique du jardin japonais. Les piquets et les pontons sont en bois brûlé. Cette technique permet de rendre le bois imputrescible et résistant à long terme. Ce traitement très présent dans l'architecture traditionnelle japonaise, connu sous le nom de Yaki-sugi, est aussi fréquemment appliqué aux clôtures agricoles en Europe.

**Jean-Sébastien Poncet et Pascaline de Glo de Besses** sont designers et plasticiens, diplômés de l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne. Ils ont en commun d'avoir grandi en milieu rural, conscients et curieux d'une empreinte sensible et constructive de l'agriculture sur le paysage. Cette expérience motive une approche paysagère de la création en objet et en installation.

En résonance avec une pratique d'atelier tournée vers le dehors (installation végétale, micro paysage, espace public,...), **Jean-Sébastien** explore la condition de designer paysan. Considérant le design comme façon de faire monde avec la terre, il s'attache à concevoir les outils d'une intermédiation entre humains et non humains. Un intérêt particulier pour les sols et leur métabolisme l'amène à questionner leurs représentations dans une démarche de mise en perspective formelle et située. **Pascaline** adopte une démarche dont la force poétique s'écrit dans l'économie des moyens en orientant toujours plus ses recherches dans l'utilisation des ressources brutes, puisées dans l'environnement immédiat du projet, pour les transformer à son service. Pour cela, elle étudie et se forme aux techniques telles que le Yakisugi lors d'une résidence au Japon, puis récemment à la technique de construction en terre crue aux Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau.



©PascalinedeGlo de Besses / Jean-Sébastien Poncet

## 6. Impluvium / Collectif Yam (2023)

Site de l'étang

Cette installation a reçu le 1er prix départemental de la construction bois - catégorie aménagement



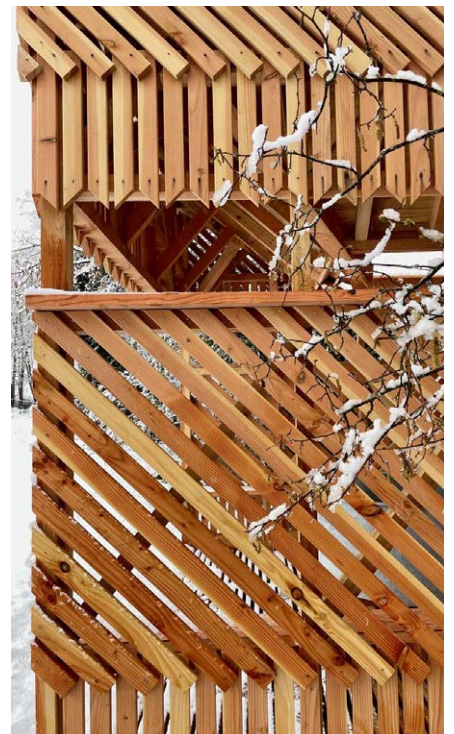
Le projet prend place au bord d'un étang, un aménagement d'origine humaine dont la vocation première n'est pas précisément connue. Mais quelle que soit sa fonction initiale, l'intérêt que l'on peut y porter aujourd'hui la dépasse, et réside dans plusieurs aspects. Il constitue un milieu qui abrite une biodiversité importante et spécifique, participant ainsi à la richesse et la complexité du Parc Agricole & Culturel au sein duquel il s'inscrit. Il s'agit d'une réserve d'eau, qui peut servir d'abreuvement en cas de besoin. Enfin, il est devenu désormais un lieu d'agrément pour les habitants.

L'installation prend la forme d'une micro-architecture qui fabrique une relation avec cet étang de plusieurs manières, pour inviter à s'interroger sur le rapport que nous entretenons avec l'eau douce, comme une ressource rare et de plus en plus fragile, et comme élément de base des écosystèmes dont nous faisons partie.

En reprenant cet archétype antique d'une toiture dirigeant l'eau pluviale en son centre, dans un bassin, l'installation met en lumière la récupération et le stockage d'eau. Cette pratique ancestrale peut servir différents usages, et occupe toujours une place centrale aujourd'hui, notamment en lien avec les territoires ruraux et agricoles. Au moyen d'un stockage temporaire de cette eau, un ralentissement est marqué dans son cycle, une étape supplémentaire est insérée dans le circuit qui se forme avec l'étang, où elle est rejetée par la suite. Le projet met ainsi en scène le rythme et le volume des précipitations, leur abondance ou leur rareté, leurs variations influant sur le niveau d'eau récupérée et retenue provisoirement.

Pour un temps de pause, ce pavillon offre un abri pour contempler l'étang et le paysage alentour, en invitant le visiteur à s'intéresser aux usages que nous avons de l'eau, sur le plan utilitaire, récréatif ou nourricier, et à la place de l'eau douce au sein d'un cycle global.

**Le collectif YAM** est composé de trois architectes de formation, Luc DOIN, Quentin BOURGUIGNON et Marin DELEBECQUE. Tous trois ont diversifié leurs pratiques, Marin DELEBECQUE vers l'agriculture paysanne par le maraîchage bio, Quentin DELEBECQUE par une formation de compagnon charpentier, et Luc DOIN vers la recherche, enseignement, médiation ou expérimentations constructives.



## 7. Se blottir dans la gueule du loup / David Lachavanne (2024)

Installation démontée en 2025

Site des prés séchants



Cette Installation contextuelle met en scène le paradoxe de faire cohabiter proies et prédateur à travers l'image d'un abri pour les moutons combinée à celle du corps d'un loup géant. Conçue spécifiquement pour trôner à mi-pente, au milieu de ce pré destiné au pâturage, cette création convoque notre imaginaire à la recherche d'un nouveau paradigme. Le loup est notre allié dans la reconquête d'une stabilité écosystémique. Les moutons venant trouver refuge, s'abriter à l'ombre du loup géant convoque notre imaginaire et offre l'image d'une conciliation du vivant, d'un pacte tacite liant la proie à son prédateur.

Pour l'artiste, c'est un enjeu capital d'apprendre à vivre avec les autres formes de vie composant nos territoires, sans pour autant choisir, à la manière d'un Dieu omnipotent, laquelle doit survivre et laquelle doit disparaître.

Cela peut-être aussi, pour le berger, à la manière d'un totem contemporain, une expression de conjuration du mauvais sort. C'est avant tout une création artistique expérimentale... Comment vont réagir les moutons ?

**David Lachavanne** est né en 1978 à Annemasse, en France. Il vit et travaille en Haute Ariège. Diplômé du DNSEP des Beaux Arts de Toulouse en 2003, ses créations se sont affirmées vers une pratique que l'on peut qualifier d'art contextuel. Il cherche à établir des relations d'affinité entre la matière vivante, les éléments et la création humaine tout en tenant compte de l'environnement dans lequel l'œuvre s'inscrit. Son propos concerne l'artificiel, le naturel ainsi que et la mesure/démessure de toute chose. Souvent, David Lachavanne détourne l'objet commun (comme l'outil) de sa fonction ou de sa forme habituelle, tout en s'inspirant de son sens littéral.

